

Commission des normes, de l'équité, de la
santé et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS

2024-2025

Demande de renseignements particuliers
du deuxième groupe d'opposition



**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

Table des matières

RP2-006 Équivalents temps plein pour le service d'inspection.....	3
RP2-007 Sommes accordées pour des inspections en milieu de travail	5
RP2-008 Employés mobilisés pour des projets relatifs à la ventilation et la qualité de l'air	7
RP2-009 Enquêtes dans les entreprises accueillant des TET	9
RP2-010 Dépenses découlant de l'adoption du PL 59.....	11

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-006 Équivalents temps plein pour le service d'inspection

Nombre d'équivalents temps plein pour le service d'inspection de la CNESST, ventilation des heures de travail et dépenses affectées aux inspections reliées à la COVID-19 ainsi que de celles reliées aux opérations habituelles.

La CNESST ne dispose pas d'information sur la ventilation des heures de travail et dépenses affectées aux inspections reliées à la COVID-19 par rapport à celles découlant des opérations habituelles.

En 2023, 294 ETC furent affectés à la conduite des inspections prévues à la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-007 Sommes accordées pour des inspections en milieu de travail

Les sommes accordées à la CNESST, ventilées par mois, région et type de milieu de travail :

- a) Pour des inspections en milieu de travail liées au respect des mesures sanitaires requises par la COVID-19;**
- b) Pour tout groupe de travail ou mandat concernant la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail.**

- a) La CNESST n'a reçu aucune somme supplémentaire pour la réalisation des inspections en milieu de travail relatives au respect des mesures sanitaires requises par la COVID-19. Dans le cadre de leur mandat, les inspecteurs en santé et sécurité du travail peuvent intervenir pour vérifier si l'employeur a mis en place les mesures de prévention requises pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleurs.
- b) La CNESST n'a reçu aucune somme supplémentaire pour un groupe de travail ou un mandat relatif à la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail. Dans le cadre de leur mandat, les inspecteurs en santé et sécurité du travail peuvent intervenir auprès des employeurs s'ils constatent qu'il y a un risque ou un danger à l'égard de la surveillance de la ventilation et de la qualité de l'air.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-008 Employés mobilisés pour des projets relatifs à la ventilation et la qualité de l'air

Le nombre d'employés (équivalents temps plein) de la CNESST mobilisés à des projets ou à de la surveillance en lien avec la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail, ventilé par mois, région et type de milieu de travail, avec descriptif sommaire des mandats effectués.

Le nombre d'employés (équivalents temps plein) de la CNESST mobilisés spécifiquement à des projets ou à de la surveillance relative à la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail, ventilé par mois, région et type de milieu de travail, n'est pas disponible.

Cependant, les inspecteurs en santé et sécurité du travail peuvent intervenir auprès des employeurs s'ils constatent qu'il y a un risque ou un danger à l'égard de la surveillance de la ventilation et de la qualité de l'air, mais ils ne sont pas attirés uniquement à ce mandat.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-009 Enquêtes dans les entreprises accueillant des TET

Nombre d'enquêtes de la CNESST concernant des entreprises accueillant des travailleurs étrangers temporaires. Ventiler par catégories d'enquêtes.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

La CNESST a effectué 300 vérifications en matière de normes du travail auprès d'employeurs embauchant des travailleurs étrangers temporaires (TET).

La CNESST a effectué 83 interventions en matière de santé et de sécurité du travail auprès d'employeurs embauchant des TET.

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-010 Dépenses découlant de l'adoption du PL 59

Fournir les dépenses entraînées par l'adoption du projet de loi 59 ayant réformé la LSST et la LATMP.

Des coûts de 4,5 M\$ ont été encourus en 2023 afin de soutenir la mise en œuvre de la réforme de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles aux fins de la réalisation d'analyses d'impacts et l'ajustement, ou l'ajout, de nouvelles fonctionnalités aux systèmes informationnels afin de respecter les dates d'entrée en vigueur des différentes mesures.

Des coûts additionnels de 13,9 M\$ ont également été encourus en 2023 à la suite de l'autorisation du Conseil du trésor de rehausser la cible d'heures rémunérées de la Commission.